

AR PREFECTURE

006-210600110-20210223-03-DE  
Reçu le 26/02/2021



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT  
DE  
NICE

**VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER**  
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 03 – TEMPETE « ALEX » DU 02 OCTOBRE 2020 – CATASTROPHE  
NATURELLE – DON EN FAVEUR DES COMMUNES DES ALPES-MARITIMES  
DE FONTAN, DE TENDE ET DE BREIL

Séance Publique Ordinaire du 23 FEVRIER 2021  
A 19 heures dans la salle André Compan  
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. André RIOLI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Jean-Elie PUCCI, M. Michel LOBACCARO, Mme Sophie REID, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Théo PANIZZI, M. Gérald MARIN, Mme Marie Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Douglas MARTIN.

QUORUM : 14  
PRESENTS : 27  
VOTANTS : 27

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 17 février 2021

AR PREFECTURE

006-210600110-20210223-03-DE  
Reçu le 26/02/2021

VILLE DE BEAULIEU SUR MER  
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2021



III – TEMPETE « ALEX » DU 02 OCTOBRE 2020 – CATASTROPHE NATURELLE  
– DON EN FAVEUR DES COMMUNES DES ALPES-MARITIMES DE FONTAN,  
DE TENDE ET DE BREIL

Monsieur Roger ROUX, Maire, s'adresse à ses collègues en ces termes :

« Vu le code général des collectivités territoriales ;

Le 02 octobre 2020, la tempête « Alex » a ravagé les vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée provoquant des inondations destructrices. Les communes de ces trois vallées du haut pays niçois et mentonnais ont subi des dégâts catastrophiques exceptionnels. Plusieurs villages ont été dévastés ou ont subi d'importants dégâts, notamment les communes de Fontan (06540) et de Tende (06430).

La commune souhaite apporter son aide à ces deux communes en leur offrant du matériel et de l'outillage d'entretien, tels que débroussailleuse, brouette, karcher etc....

Monsieur le Maire propose également de soutenir la commune de Breil, elle aussi fortement touchée par la tempête ALEX.

Cette démarche de solidarité s'inscrit dans celle engagée notamment par la Métropole Nice Côte d'Azur, le Département des Alpes-Maritimes, l'association des Maires de France et Présidents d'intercommunalités des Alpes-Maritimes, les communes.

Il est proposé de donner le matériel et l'outillage suivant :

\* commune de Fontan :

- 1 lave-linge frontal Beko WCA161
- 1 sèche-linge condensation Beko DB711PAOW
- 2 mini-fours TAURUS HORIZON22
- 1 tronçonneuse
- 1 nettoyeur haute pression karcher électrique K3 power control 120 bars
- 1 brouette roue gonflée acier classic Altrad 100 l /180 kg
- 4 pelles rondes acier manche bois 120 cm

\* commune de Tende :

- 3 brouettes roue gonflée acier classic Altrad 100 l /180 kg
- 6 pelles rondes acier manche bois 120 cm
- 1 débroussailleuse à essence Mc Culloch B33b 33 cm3
- 2 tronçonneuses thermiques Mc Culloch Cs35s 35 cm3

AR PREFECTURE

006-210600110-20210223-03-DE  
Reçu le 26/02/2021



- \* commune de Breil :
- 1 souffleur thermique
  - 1 visseuse-dévisseuse
  - 1 perceuse/burineur
  - 1 tronçonneuse thermique MC Culloch CS35 35 CM<sup>3</sup>

Le montant total de ce matériel et de cet outillage est d'environ 2700 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

- DECIDE de faire don aux communes de Fontan (06540), de Tende (06430) et de Breil (06540) du matériel et de l'outillage, dont la liste est décrite dans la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces liées à la présente affaire.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Roger ROUX

AR PREFECTURE

006-210600110-20210223-03-DE  
Reçu le 26/02/2021

